



Audit – Bureau de Paris
16 rue de Monceau

75008 Paris

T : +33 (0)1 47 27 70 43

www.bakertilly.fr

ASSOCIATION KONEXIO

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Siège : 15 rue de la Réunion
75020 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

EXPERTISE - AUDIT - CONSEIL

SAS Baker Tilly STREGO exerçant sous le nom commercial de Baker Tilly est membre du réseau mondial Baker Tilly International Ltd., dont les membres sont des entités juridiques séparées et indépendantes.

Siège social : 4 rue Papiau de la Verrie – BP 70948 – 49009 Angers Cedex 01 – R.C.S Angers 063 200 885. Société inscrite à l'ordre des Experts-Comptables de la Région Pays de Loire et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Ouest Atlantique.



ASSOCIATION KONEXIO

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Siège social : 15 rue de la Réunion
75020 PARIS

Rapport du commissaire aux compte sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'Assemblée générale de l'association KONEXIO,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association KONEXIO relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- les incidences de la première application du règlement ANC n°2023-03 modifiant divers règlements de l'ANC en coordination avec le règlement ANC N° 2022-06, relatif à la modernisation des états financiers, exposées dans la note « Changement de réglementation comptable » de l'annexe des comptes annuels ;
- la note « Evénements significatifs » de l'annexe des comptes annuels concernant la décision de procéder à des licenciements pour motif économique, en prévision de la baisse des ressources de l'association.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'Association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris le 19 juin 2026

Le Commissaire aux Comptes
Baker Tilly STREGO

Younès BOUJJAT

✓ Certifié par  yousign

Younès BOUJJAT

Bilan actif

Postes	Brut	Amort. & dépréc.	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Frais d'établissement ↴★				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillage industriels	---	---	↶	--
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations	-		-	-
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	-		-	--
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ II	000 000	000 000	00 000	00 000
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes sur commandes				
CRÉANCES				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	--		--	--
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	---	--	---	-
Charges constatées d'avance	--		--	↶
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
Instruments financiers à terme et jetons détenus	↷↷		↷↷	↷↷
Disponibilités	---		---	-
TOTAL ACTIF CIRCULANT III	0 000 000	00 000	0 000 000	0 000 000
Frais d'émission des emprunts ↴★				
Primes de remboursement des emprunts ↴★				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif ↴I★				
TOTAL ACTIF I II III IV V VI	0 000 000	000 000	0 000 000	0 000 000

Bilan passif

Postes	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droits de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projets de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	---	---
	-	-
SITUATION NETTE □ SOUS □ TOTAL □	□□□ □□□	□□□ □□□
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	--	--
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES □ I □	□□□ □□□	□□□ □□□
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	---	---
TOTAL FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS □ II □	□□□ □□□	□□□ □□□
PROVISIONS		
Provisions pour risques	--	
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS □ III □	□□ □□□	
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	--	--
Dettes issues de legs ou de donations		
Dettes fiscales et sociales	---	---
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	---	---
Produits constatés d'avance	---	-
TOTAL DETTES □ IV □	□□□ □□□	□ □□□ □□□
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif ▼▲		
TOTAL PASSIF □ I □ II □ III □ IV □ V □	□ □□□ □□□	□ □□□ □□□

Compte de résultat

Postes	2025	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	--€	--
Ventes de biens		
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	---	---
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	-	-
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	--	€
Mécénat	-	---
Legs, donations et assurance-vie		
Contributions financières	--	-
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	--	
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés	---	
Autres produits	-	-
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I I	0 000 000	0 000 000
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	€	€
Aides financières	€	--
Impôts, taxes, et versements assimilés	--€	€
Salaires	-	-
Cotisations sociales	---	---
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	--	--
Dotations aux provisions	--	--
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corp. cédées	---	
Reports en fonds dédiés	---	---
Autres charges	--	---
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II I	0 000 000	0 000 000
RÉSULTAT D'EXPLOITATION I I II	0 000	00 000
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	€	--
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS III I	00 000	00 000
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	-	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		

Postes	2025	2024
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES ¶IV¶	¶ ¶¶¶	
RÉSULTAT FINANCIER ¶III ¶ IV¶	¶ ¶¶¶	¶¶ ¶¶¶
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS ¶I ¶ II ¶ III ¶ IV¶	¶ ¶¶¶	¶¶ ¶¶¶
Produits exceptionnels √★		--
Charges exceptionnelles √I★		--
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL ¶V ¶ VI¶		¶¶ ¶¶¶
Participation des salariés aux résultats √II★		
Impôts sur les bénéfices √III★	-	
TOTAL DES PRODUITS ¶I ¶ III ¶ V¶	¶ ¶¶¶ ¶¶	¶ ¶¶¶ ¶¶
TOTAL DES CHARGES ¶II ¶ IV ¶ VI ¶ VII ¶ VIII¶	¶ ¶¶¶ ¶¶	¶ ¶¶¶ ¶¶
EXCÉDENT OU DÉFICIT	¶ ¶¶¶	¶¶ ¶¶¶
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	--	--
Prestations en nature	--	↩
Bénévolat		
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	¶¶¶ ¶¶	¶¶¶ ¶¶
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens	--	--
Prestations en nature	--	--
Personnel bénévole	--	--
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	¶¶¶ ¶¶	¶¶¶ ¶¶

Principes et méthodes comptables

Règlement comptable

Description de l'entité

L'objet social de l'entité :

KONEXIO est une association et un organisme de formation qui forme aux compétences numériques des plus basiques aux plus avancées afin de faciliter l'inclusion socio professionnelle.

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées :

KONEXIO propose des formations aux compétences numériques de base, ainsi que des formations préparant à des titres professionnels, en alternance, correspondant à des métiers en tension. Ces formations s'adressent à des personnes éloignées de l'emploi confrontées à un

risque économique ou social : demandeurs d'emploi de longue durée, jeunes sans qualification, réfugiés.

Les moyens mis en oeuvre :

Les formations sont élaborées et réalisées par des formateurs salariés et des prestataires de service. Les formations aux compétences numériques de base sont délivrées par des conseillers numériques et des bénévoles. La gestion administrative de l'association et des formations, la coordination des programmes de formation, la recherche de financements et le développement de nouvelles actions ainsi que de partenariats sont mis en oeuvre par des salariés.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Mention du règlement comptable

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022.
- Les articles L123-12 à L123-28 du Code de commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des modifications apportées dans le cadre de la première application du règlement ANC n°2022-06 ;
- Indépendance des exercices.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC N° 2022-06 du 22 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers, complété par l'ANC n°2023-03 du 7 juillet 2023 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Liste des méthodes

Immobilisations incorporelles et corporelles

- Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenues.

- Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif (fiscal) en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

1. Immobilisations non décomposables : Conformément aux mesures de simplifications pour les PME, ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.
2. Immobilisations décomposables : Si les éléments d'un actif ont des durées d'utilisations différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu.

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture, au moyen de test de dépréciation effectué dès qu'existe un indice de perte de valeur.

- Matériel informatique : 3 ans ;

- Installations générales : 7 ans.

Type d'immobilisation	Durée d'amortissement
Bâtiments, installations et agencements	
Bâtiments commerciaux	20 à 50 ans
Bureaux	25 ans
Agencements	10 ans
Mobilier	10 ans
Travaux	5 à 10 ans
Matériel et outillage	
Matériel	6,5 à 10 ans
Outillage	5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	
Matériel de transport	5 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Immobilisations incorporelles	
Logiciels	1 à 3 ans
Brevets	
Autres	

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Subventions

Inscription proratisée :

Des subventions à recevoir peuvent être enregistrées dans les comptes si le contrat d'attribution est signé.

Indemnité de départ à la retraite

Aucune provision n'est comptabilisée dans les comptes.

Compte tenu de la structure de la population salariée et de l'ancienneté des salariés, nous nous limiterons au calcul des indemnités dues à ce titre pour les personnes ayant plus de 60 ans au 31/12/2025, et au moins 10 ans d'ancienneté. A ce titre, aucune indemnité de départ à la retraite n'est due à ce jour.

Fonds dédiés

L'article 1321 du règlement ANC 201806 définit les fonds dédiés comme la partie des ressources dédiées par des financeurs à des projets définis, qui à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Les sommes inscrites au passif en "Fonds dédiés" sont rapportées en produit au compte de résultat au cours des exercices suivants, au fur et à mesure de la réalisation du projet défini, par le crédit du compte "Utilisation de fonds dédiés".

Sont comptabilisées au crédit du compte "Utilisation de fonds dédiés" :

- les montants des charges d'exploitation comptabilisées dans l'exercice et affectées à la réalisation d'un projet défini
- les montants des immobilisations acquises ou produites dans l'exercice et affectées à la réalisation d'un projet défini

Pour les immobilisations amortissables, l'entité peut rapporter en produits le montant de l'acquisition ou le coût de production sur la même durée que celle retenue pour l'amortissement des immobilisations. Il s'agit d'un choix de méthode comptable applicable à l'ensemble des immobilisations amortissable et donnant lieu à une information dans l'annexe des comptes concernant la méthode retenue ;

- aux remboursements aux tiers financeurs de la part non utilisée.

Evènements significatifs

Au cours de l'exercice clos, l'association a procédé à des licenciements pour motif économique, en prévision d'une baisse des ressources. Ces mesures ont été notifiées en 2025 et ont donné lieu à la constatation d'un passif d'un montant total de 78K€, correspondant aux indemnités de rupture et aux coûts associés

Autres informations

Régime fiscal de l'association

L'association relève du régime fiscal de droit commun applicable aux organismes sans but lucratif. À ce titre, elle n'est pas soumise aux impôts commerciaux (impôt sur les sociétés, TVA, contribution économique territoriale), conformément aux critères fixés par l'instruction administrative BOLD-SCHAMP-10-50-10. L'analyse de la situation de l'association au regard des trois critères (gestion désintéressée, concurrence avec le secteur lucratif, fonctionnement non lucratif) n'a pas révélé d'activité de nature à remettre en cause ce régime. Aucun secteur lucratif n'est identifié à ce jour. En conséquence, l'association ne fait l'objet d'aucune imposition sur ses résultats.

Continuité d'exploitation

À la date d'arrêt des comptes, la direction n'a pas constaté d'incertitude majeure de nature à remettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son activité dans les douze mois suivants, sous réserve de la bonne mise en œuvre du plan de redressement et de l'évolution du contexte économique et des financements.

Changements de méthodes

Changement de réglementation comptable

Le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers s'applique aux comptes afférents ~~aux~~ exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Ainsi, pour tout exercice ouvert à compter du 1er janvier 2025, **KONEXIO** présente ses états financiers conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans ledit règlement.

À ce titre, certains produits et charges antérieurement inscrits en résultat exceptionnel sont reclassés en résultat d'exploitation lorsqu'ils sont liés à l'activité courante, le résultat exceptionnel étant désormais réservé aux opérations strictement non récurrentes. En outre, les informations présentées en annexe sont mises en conformité avec les nouveaux modèles réglementaires, notamment pour les immobilisations, les amortissements, les dépréciations, les provisions, les créances, les dettes et les fonds associatifs. Ces changements n'ont pas d'incidence sur les méthodes comptables d'évaluation ni sur les montants présentés au bilan ou au compte de résultat.

Postes du bilan et du compte de résultat

Informations relatives à l'actif

Mouvements des postes d'immobilisations

Rubriques	Brut à l'ouverture de l'exercice A★	Augmentations B★	Diminutions C★	Brut à la clôture de l'exercice D★
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets & licences				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	-- ←		-- ←	
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	→ --	-- →	-- →	---
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations	-- →			-- →
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	-- ---	-- ---	-- ---	--- --
TOTAL	□□□ □□□	□□ □□□	□□□ □□□	□□□ □□□

★Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent

★Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

★Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

★Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

Amortissements et dépréciations

Amortissements	Durée d'utilisation	Mode d'amortissement	Brut à l'ouverture de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Brut à la clôture de l'exercice D
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Concessions, brevets & licences						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles			--		--	
Immo. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage						
Autres immobilisations corporelles			---	--	←	---
Immo. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations financières						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL			000 000	00 000	000 000	000 000

Dépréciations	Brut à l'ouverture de l'exercice A★	Augmentations B★	Diminutions C★	Brut à la clôture de l'exercice D★
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets & licences				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Stocks et en-cours				
Matières premières				
En-cours de production (biens et services)				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes				
Créances				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances	---	---	---	---
Charges constatées d'avance				
Capital souscrit - appelé non versé				
TOTAL	00 000	00 000	00 000	00 000

★Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent
★Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
★Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
★Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

État des échéances à la clôture de l'exercice

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immo. financières	-	-		
Clients douteux				
Autres créances clients	--	--		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres org. sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
TVA				
Autres impôts	--	--		
Divers				
Groupes et associés				
Débiteurs divers	---	---		
Charges constatées d'avance	--	--		
TOTAL	000 000	000 000		
Prêts accordés en cours d'exercice				
Rembours. obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés				

État des charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Montant	Commentaire
Charges constatées d'avance	-- --	
TOTAL	00 000	

Informations relatives au passif

Variation des fonds propres

Rubriques	Début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Réduction	Fin d'exercice
Situation nette					
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	0	--			---
Excédent ou déficit de l'exercice	--	---	-- --		---
TOTAL	000 000		0 000		000 000
Autres					
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	--	--	--		--
Provisions réglementées					
TOTAL	00 000	00 000	00 000		00 000
TOTAL GÉNÉRAL	000 000	00 000	00 000		000 000

Fonds dédiés

Rubriques	Début d'exercice	Reports	Utilisations montant global	Utilisations dont rembours.	Transferts A★	Cloture Montant global B	Clôture projets sans dépense
Subventions d'exploitation							
	---	--	↶		-	--	
TOTAL	000 000	00 000	000 000		0 000	00 000	
Contributions financières d'autres organismes							
	--	--	--			--	
TOTAL	00 000	00 000	00 000			00 000	
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL							
TOTAL GÉNÉRAL	000 000	000 000	000 000		0 000	000 000	

Provisions

Nature de la provision	À l'ouverture de l'exercice	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non- utilisées	À la clôture de l'exercice
Provisions pour risques		--			--
TOTAL		00 000			00 000

Précisions sur les dettes

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aux étab. de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	-- ↶	-- ↶		
Personnel et comptes rattachés	---	---		
Sécurité Sociale et autres org. sociaux	↶	↶		
Impôts sur les bénéfices	-- ---	-- ---		
TVA				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	↶	↶		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	---	---		
Produits constatés d'avance	---	---		
TOTAL	000 000	000 000		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

Précisions sur certains postes de passif

Produits constatés d'avance	Montant	Commentaire
Produits constatés d'avance	-- ---	PCA hors subventions
	----	PCA relatives aux subventions
TOTAL	0000 000	

Informations relatives au compte de résultat

État des charges à payer et des produits à recevoir

Charges à payer	Montant	Commentaire
Fournisseurs - Factures non parvenues	----	
Personnel - Dettes provisionnées pour congés à payer	--☞	
Personnel - Autres charges à payer	----	
Organismes sociaux - Charges sociales sur congés payés	----	
Organismes sociaux - Autres charges à payer	--☞	
État - Charges à payer	----	
TOTAL	☐☐☐☐☐☐	

Produits à recevoir	Montant	Commentaire
Clients - Factures à établir	----	
TOTAL	☐☐☐☐	

Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Afférents à la certification des comptes	☞☞☞	
Afférents aux services autres	--☞	
TOTAL	☐☐☐☐	

Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature sont recensées à titre hors bilan, conformément au règlement ANC.

Elles comprennent notamment le bénévolat sur des programmes ainsi que la mise à disposition gratuite de salles. La valorisation repose sur une estimation raisonnable et sincère des avantages économiques procurés à l'association.

Les prestations sont valorisées au coût qu'aurait supporté l'association si elle avait dû les acquérir dans des conditions normales de marché.

Le bénévolat est estimé sur la base d'un tarif horaire de référence, adapté à la nature des missions exercées.

Mise à disposition gratuite des biens

Ces apports sont valorisés à leur juste valeur, sur la base d'une estimation objective du coût qu'aurait supporté l'association pour bénéficier d'un bien équivalent dans des conditions de marché. La valorisation est effectuée à titre hors bilan, sans impact sur le résultat comptable

Opérations et engagements envers les organes d'administration de direction ou de surveillance

Information sur les rémunérations

En application du principe du respect du droit des personnes, cette information n'est pas toujours servie, car elle aurait pour effet indirect de fournir des renseignements à caractère individuel.

Informations relatives à l’effectif

Effectif employé pendant l'exercice

Catégorie	Hommes	Femmes	Total
Cadres	-	-	--
Non-cadres	--	--	--

Etat séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger

	31/12/2025
Etat du contributeur	Montant ou valorisation
Pays-Bas	5 520
Etats-Unis	175 669
Royaume Uni (UK)	24 122